Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1736

Artikel: Brevets : protéger le profit plus que la recherche : le parlement refuse d'écouter chercheurs et assurances maladie

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024356

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

accepté de prendre le risque de participer pleinement aux contraintes, mais aussi aux avantages de la grande Europe. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord avec Bruxelles, 6500 Suisses supplémentaires se sont installés en Europe. Le bilan dressé aujourd'hui montre qu'ils ont eu raison d'être audacieux.

On aimerait que cette prise de risque des salariés serve d'exemple. Les paysans envisagent avec crainte un libre échange agricole qui ferait pression sur leurs prix, mais ouvrirait un énorme marché à leurs spécialités. L'industrie pharmaceutique oppose son veto à une protection européenne des brevets qui pourtant ne met pas en cause ses efforts de recherche. Elle ne veut pas abandonner la stricte protection nationale qui lui assure quelques marges juteuses sur le marché suisse. Par crainte d'atteinte à leur secret, les banques diabolisent l'Europe.

L'économie idéalise la prise de risque. Mais c"est elle qui refuse le défi de l'adhésion à l'Union. Les travailleurs sont dans l'Europe. Les entreprises veulent rester en dehors.

Brevets: protéger le profit plus que la recherche

Le parlement refuse d'écouter chercheurs et assurances maladie

Jean-Daniel Delley (15 juin 2007)

Une nouvelle fois, l'adage selon lequel ce qui est bon pour l'industrie pharmaceutique est bon pour la Suisse trouve confirmation. Après le Conseil national, le Conseil des Etats vient d'adopter la nouvelle loi sur les brevets qui fait la part belle aux multinationales bâloises.

Les mises en garde des chercheurs et des assurances maladie n'ont pas dissuadé les sénateurs d'approuver ce que Christophe Blocher, qui ne manque pas de sens de l'humour, a qualifié de «compromis équilibré». C'est plus particulièrement l'article 8c du nouveau texte qui fait problème. L'entreprise qui fait breveter une séquence de gène protège non seulement la fonction connue de cette séquence au moment du dépôt du brevet, mais encore toutes les fonctions qui seront ultérieurement découvertes. L'exemple le plus connu concerne le brevetage d'un gène signalant un risque élevé de cancer du sein. La firme américaine au bénéfice du brevet a pu bénéficier d'un monopole du test de dépistage de ce type de cancer et fixer un niveau de prix élevé. Elle a pu étendre son privilège au dépistage du cancer de l'intestin, car un chercheur a découvert ultérieurement que ce même gène indiquait également une prédisposition à cette maladie. Lequel chercheur n'a pu faire valoir ses droits.

Cette disposition constitue en quelque sorte un chèque en blanc pour le premier arrivé dans la course aux brevets. Un chèque que sauront faire remplir à leur profit les patrons voraces des entreprises pharmaceutiques.